

17 septembre 2014

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 septembre 2014**

Etaient présents : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, René PARISOT, Pierre AMIET, Dominique GASNER, Yves REYNAUD, Monique BRIDAULT, Marie-Noëlle SAULDUBOIS, Patrice PICHOT.

Secrétaire : Dominique GASNER

Absents : Luc LOUIS

Marie Thérèse MOUREY pouvoir donné à Monique BRIDAULT
Compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2014 : pas d'observation.

Ordre du jour : Question diverse: vente de la Maison CHUARD

1.Salle polyvalente

-La réception des travaux, prévue le lundi 25 août 2014, a été refusée par le maire : travaux non terminés, salle pas nettoyée (gravats, taches de peinture et d'enduit...), travaux de sécurité non exécutés.

Avec l'accord des 6 conseillers présents, le maire a fait constater par un huissier l'état des lieux et a fixé une date ultime pour la réception définitive des travaux : le mercredi 27 août 2014. A cette date, malgré quelques réserves, la remise des clés a pu avoir lieu.

Grâce au travail de nettoyage des bénévoles (tables, chaises, vaisselle...), la salle a été louée le samedi 30 août.

-Le conseil donne son accord pour qu'un nettoyage complet soit effectué par une entreprise spécialisée chaque année.

-Mady Foyet informe le conseil d'un nouvel avenant : lot n° 3 ossature bois avenant n° 1 :
- 738,88 € HT.

-Tarifs de location :

.période été : du premier week-end d'avril au dernier week-end d'octobre

.période hiver : du premier week-end de novembre au dernier week-end de mars

Adopté à l'unanimité.

Un suivi des consommations de gaz et d'électricité nous permettra de trancher en janvier prochain entre forfait (solution actuellement retenue) ou paiement de la consommation réelle.

-Une « Porte-ouverte » de la salle aura lieu à l'occasion de la commémoration du 11 novembre.

-Emprunt : la commission « finances » s'est réunie le 22 juillet 2014 en présence de M.

Accary, percepteur. Elle a retenu le principe de l'emprunt prévu dans le budget adopté par le précédent conseil. Son montant est de 80 000 euros. Il se décompose en 2 parties :

40 000 euros en crédit relais (2 ans maximum) sur remboursement de TVA.

40 000 euros sur 10 ans

Après négociations avec 3 banques, les meilleures offres sont proposées aux conseillers :

.crédit relais : index Euribor 0.209% + 1.38% de marge de la banque soit 1.589%. Frais de

dossier : 150 euros. Accepté à l'unanimité.

.crédit 10 ans : taux fixe de 2.14%, 100 euros de frais de dossier. Proposition adoptée à l'unanimité.

-Renégociation du prêt 2012-2027 de 110 000 euros à 4.95% pour la Maison Chuard. La banque concernée propose un taux variable de 3% avec un plafond à 3.85% et 500 euros de frais d'avenant.

Accepté à l'unanimité.

Il faudra également reprendre le prêt assainissement auprès de la Caisse Française de Financement local, emprunt de 113 482,89 € au 1^{er} février 2002 (passage du franc à l'euro), remboursement jusqu'en 2030, taux d'intérêt 6,35 %.

2.Demandes de subvention-communauté de communes CCAVV.

Salle polyvalente : le projet d'extension-rénovation de la salle polyvalente a été retenu dans le cadre de l'Engagement Départemental pour l'Aménagement du Territoire (EDAT) établi entre le conseil général et la CCAVV. La subvention s'élève à 5% du montant prévisionnel des travaux (169 700 euros HT) soit 8 485 euros.

La « trame bleue » : la précédente municipalité a acquis une parcelle de 16a97ca comprenant une zone humide au lieu-dit « Pré Guinet » près du lagunage. La copie authentique de la vente datée, du 3 septembre 2013, nous permet de demander la prise en charge des frais notariés par la CCAVV soit 734.75 euros.

3.Fuites d'eau-Grande rue.

Par courrier du 28 juillet 2014, le maire a attiré l'attention du président du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) sur le mauvais état de la canalisation d'eau potable de la grande rue, nécessitant l'intervention de la SOGEDO à plusieurs reprises.

Le président nous informe qu'une intervention de renouvellement du tronçon défectueux d'environ 300 mètres sera programmée en fonction des disponibilités financières du SIE. Patrice PICHOT et Yves REYNAUD, délégués au SIE, sont chargés de suivre le dossier.

4.Affouage : le comité consultatif « forêt » s'est réuni le 6 juin 2014 avec la participation du garde de l'ONF. Il a proposé d'exploiter les parcelles 26J et 27 J pour un volume estimé à 286 stères auquel il faut ajouter les branchages des parcelles 13 et 21. L'exploitation de la parcelle 23, estimée à 168 stères, est reportée à 2015. Adopté à l'unanimité.

5.ONF

La coupe de l'article numéro D548 (parcelles 23, 26, 27) est estimée à 2368 euros par l'ONF . Les frais de garderie s'élèvent à 12 % soit 284,16 euros. Accepté à l'unanimité.

L'ONF nous informe que, dans le cadre d'un marché passé avec GRT GAZ, des travaux de nettoyage de la végétation des emprises de canalisations de gaz haute pression seront réalisés à compter du lundi 1 septembre, pour une durée maximale de 1,5 mois.

6.SIDEC

-Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage public Impasse Les Frênes: dans le cadre de la réalisation de l'éclairage public impasse Les Frênes, le SIDEC a été désigné pour assurer la maîtrise d'ouvrage par délégation. La présente convention précise les droits et obligations du mandataire (le SIDEC) et du maître d'ouvrage (la commune de Villette). Convention adoptée à l'unanimité. -Renouvellement matériel vétuste 1ère tranche :

Le montant estimatif est de 2814,37 euros TTC (pendules astronomiques). Il est demandé l'obtention d'une participation au SIDEC de 50% soit 1407,19 euros TTC. Demande acceptée à l'unanimité.

Une convention reprend les droits et obligations du mandataire pour la mise en œuvre de l'opération. Adoptée à l'unanimité.

7. Assainissement

Les travaux d'assainissement prévus entre le Monument aux Morts et les maisons d'Arbois avaient été programmés pour 2014. Pour accompagner cette opération, un maître d'œuvre doit être désigné.

Il est proposé de reprendre le cabinet Verdi qui a assuré toute la partie diagnostique et a suivi les travaux du scénario A.

Les conseillers à l'unanimité donnent délégation au maire pour négocier les honoraires du maître d'œuvre, à partager au prorata avec Arbois. Ils donnent également pouvoir au maire pour lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'un marché formalisé à procédure adaptée.

8. Décision modificative budget 2014

Dans les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67 article 673 annulation de titre (vente de bois de chauffage à l'entreprise Loppé annulée): +1200 euros

Chapitre 011 article 61523 entretien voies et réseau : -1200 euros

DM acceptée à l'unanimité.

9. La Banque Alimentaire du Jura

Le maire fait part du courrier de la Banque Alimentaire qui sollicite une subvention. Les conseillers estiment que chaque citoyen a la possibilité de participer à la collecte de novembre et restent sur le principe du refus des demandes de subvention.

10. SYDOM du Jura, bilan annuel

Les rôles respectifs du SYDOM du Jura et du SICTOM de Champagnole, ainsi que leurs bilans annuels, ont été présentés.

Un jurassien produit en moyenne 290 kg de déchets par an (ordures ménagères résiduelles, recyclables et verres). L'objectif majeur du SYDOM du Jura consiste à une réduction de 7% des déchets ménagers pour 2015. Trois axes ont été définis :

- promotion du compostage,
- promotion du geste qui évite le déchet (stop-pub, ...),
- acte d'achat réfléchi (favoriser l'achat de produit générant moins de déchets d'emballage, ...).

11. Vente de la Maison CHUARD

Pierre AMIET informe le conseil qu'il a pris contact avec une agence immobilière.

La mise à prix de l'ensemble de la propriété à 135 000 € est largement au-dessus de ce qui se pratique ces dernières années et de l'évaluation des Domaines.

Il est proposé de partager la propriété en deux lots :

- la maison + une bande de terrain : mise à prix 90 000 €
- le reste de la propriété conservé par la commune.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance
D. GASNER

Le Maire,
B. ONCLE